



La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François SZYPULA, Président, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Il a dénombré 27 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Michèle CHARASSE, Maire de la commune de Nizerolles, est désignée à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que cette séance du conseil communautaire a pour unique ordre du jour :

- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier Avis de la Communauté de communes en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT,

L'ordre du jour présenté est adopté à l'unanimité.

### **1. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier (SDCI) Avis de la Communauté de communes en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT.**

M SZYPULA expose, qu'après la présentation des études et simulations proposées lors du conseil communautaire du 26 novembre, il convient à l'assemblée d'émettre un avis formel sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier (SDCI) et plus particulièrement sur la fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il invite les délégués de chaque commune à s'exprimer.

M BLETTERY ayant participé aux études liminaires estime qu'un rapprochement avec VVA est la meilleure des choses eut égard au premier projet qui prévoyait une fusion avec Lapalisse dont l'intégration des compétences pose problème. Il estime qu'il s'agit d'une opportunité à saisir bien que la perte d'indépendance de décision et la délocalisation de certains services soient des freins à cette fusion. Il souligne l'importante lisibilité touristique qu'apporte l'association avec Vichy, nom mondialement connu. Il reconnaît un potentiel de ressources aisément mobilisable à l'échelle de la nouvelle intercommunalité et un effet marginal sur la fiscalité des ménages.

M BLETTERY se dit personnellement favorable à un regroupement qui devra tôt ou tard s'imposer. Le conseil municipal de Saint Nicolas des biefs se réunit le vendredi 4 décembre

M DAVID indique que le conseil municipal de châtel-Montagne a voté à une large majorité pour la fusion. Il estime qu'il vaut mieux prendre le train volontairement que de se voir pousser à l'intérieur. Il déplore cependant que la réforme renforce les territoires urbains au détriment des territoires ruraux. Il demande à ce qu'un réel effort de communication soit déployé envers la population afin de répondre à leurs craintes quant aux conséquences d'une fusion future.

M DUMONT indique que 80% des habitants de Molles se rendent sur le bassin vichyssois pour leur travail et les activités sportives ou extrascolaires de leurs enfants. Il souhaite que l'intégration à VVA puisse favoriser les circuits courts de consommation en apportant un marché à l'agriculture du territoire. Il note quelques points d'achoppement ; quant à la fiscalité des entreprises qui pourrait augmenter par la remise en cause de la ZRR et l'obligation de payer un versement transport sans véritable retour de desserte, une représentativité infime des communes rurales au sein du futur EPCI qui favoriserait les projets de cœur urbain. Le conseil municipal de Molles sera consulté le mercredi 16 décembre.

Mme CHAMBONNIERE est, sur le fond, pour le rapprochement avec VVA mais dénonce une prise de décision précipitée. Elle souligne l'importance de conserver le caractère de zone de Montagne et de maintenir les dispositifs de solidarité qui y sont attachés. M BOUREL dénonce un déni de démocratie et se sent démuni face à de nombreux questionnements. Il exprime avec réserve un avis défavorable au projet de fusion. Le conseil municipal de La Chabanne rendra son avis ce vendredi 2 décembre.

M TERRACOL et DEPALLE estiment qu'il s'agit d'un mariage forcé, mais que l'expression d'un contre n'est pas adéquate. Ils regrettent le pouvoir exorbitant du Préfet qui passe outre le caractère dérogatoire Montagne dont peut bénéficier la Montagne Bourbonnaise. Ils expriment des interrogations restantes quant à l'harmonisation des compétences et de la fiscalité. La question a remporté l'adhésion de la majorité du conseil municipal d'Arfeuilles.

M LAZZERINI juge inadmissible d'être confronté à un schéma décidé sans une réelle concertation et qui impose un regroupement sans permettre d'exposer d'autres solutions. Il doute par ailleurs des simulations faisant état d'une faible augmentation de fiscalité alors que les ressources des deux EPCI réunis lui semblent insuffisantes pour couvrir leurs compétences. Il juge qu'un flou complet subsiste quant à l'évolution des dotations et ressources intercommunales. Il reste cependant pour un rapprochement avec VVA mais pas dans l'immédiat.

M LAFAYE se dit en parfait accord avec son maire et s'inquiète d'une sortie du dispositif des ZRR qui pénaliserait les entreprises en alourdissant les charges sociales. Le conseil municipal de Ferrières sur Sichon se réunit le lundi 7 décembre.

Mmes MONTIBERT et MOUSSIERE pour Laprugne se disent à 80% contre le projet de fusion et dénoncent une suppression des zones rurales.

M BARRAUD, représentant Lavoine, a l'impression d'un démantèlement des communes rurales au fur et à mesure des lois qui leur enlèvent des compétences ou des ressources. Il estime que la représentativité des petites communes est insuffisante et que les problématiques des deux bassins ne sont pas les mêmes. Il regrette la non prise en compte de la dérogation Montagne dans le SDCI et souhaite laisser la responsabilité de son projet au seul Préfet.

Mmes CHARASSE et AMON indiquent que le Conseil municipal de Nizerolles s'est prononcé à la majorité pour un rapprochement avec VVA bien que des interrogations subsistent notamment quant au devenir des syndicats d'eau.

Mme MASSE constate que le changement fait toujours peur et qu'un certain nombre d'administrés s'interrogent sur les conséquences sur leur quotidien : ressources et prix de l'eau, coût des ordures ménagères, accessibilité et transports. M COLAS voit dans cette fusion une opportunité de renforcer la visibilité de la Montagne Bourbonnaise en tant que destination touristique. Il estime par ailleurs que le territoire doit avancer avec intelligence en montrant son caractère innovant. Le conseil municipal de Châtelus a voté à l'unanimité pour le rapprochement avec VVA.

M MARTIN est plutôt pour le rapprochement avec VVA, tout en exprimant certaines craintes quant à la hausse de la fiscalité. Mme COULANGE rappelle qu'en 2011 les regroupements d'intercommunalité avait été repoussés par la mobilisation des élus unanimement contre et qu'aujourd'hui les mêmes faits semblent inéluctables. Elle estime que face à la baisse des dotations un des moyens de résister est de ne pas rester seul. Elle indique en outre que le rapprochement avec le bassin vichyssois est une réalité de tous les jours pour nombre d'habitants des communes géographiquement proches de Vichy. Elle comprend par ailleurs les réserves légitimes qui se sont exprimées notamment quant à la faible représentativité des communes de la Montagne Bourbonnaise au sein de la future assemblée. Elle se prononce donc pour la fusion en soulignant que figurent déjà parmi VVA une douzaine de communes rurales. Le conseil municipal de La Chapelle sera consulté le mardi 8 décembre.

M COHAS s'interroge sur la détermination des compétences et leurs éventuels retours au sein des communes. Il exprime de grandes interrogations quant aux conséquences de l'intégration d'une population rurale à faibles revenus avec une autre urbaine et plus riche. M GIRAUD reste réservé quant au faible poids de la Montagne Bourbonnaise en termes de population et craint une hausse de la fiscalité. Le conseil municipal de La Guilermie se réunit ce vendredi 2 décembre.

Pour le Mayet de Montagne : Mme BIGAY estime qu'il s'agit d'une opportunité à saisir et se montre favorable à un rapprochement avec VVA. Mme RIBOULET partage les craintes de ses collègues quant à la faible représentativité et reconnaît que rien n'est garanti. Elle souhaite cependant un engagement volontaire de la CCMB dans ce projet de fusion afin de présenter les atouts et le caractère innovant du territoire. M RAYMOND estime qu'un rapprochement semble inévitable à plus ou moins long terme et qu'il s'agit d'un premier pas vers la constitution de trois ou quatre EPCI pour tout le département à l'horizon 2020. M DURANTET pense qu'il vaut mieux adhérer par choix que par obligation et qu'il devient difficile de « vivre » à 6 000 habitants. Il partage bon nombre de remarques formulées par les délégués communautaires quant aux nombreuses incertitudes mais se dit favorable au projet proposé.

Mme THOMARAT et M BOFFETY se montrent inquiets quant à la faible représentativité proposée au sein du nouvel EPCI et expriment un problème de conscience vis-à-vis de leurs électeurs qui n'ont pas voté pour un regroupement. Ils émettent un avis réservé et se rangeront derrière la majorité du Conseil municipal de Saint Clément.

M SZYPULA remercie les délégués pour leurs avis et comprend les craintes et interrogations qu'ils ont exprimées. Sur le fond de la réforme, il indique que le choix n'est pas véritablement possible, qu'il faut prendre le train quand il passe sinon on reste isolé. Il estime que le rôle des élus est d'anticiper les changements et qu'en cela l'engagement de la Communauté de Communes dans la fusion est source d'avenir. Il rappelle que la Montagne Bourbonnaise est une terre d'innovation et de performance reconnue par ces réalisations : réseau de chaleur, contrats de bassins versants, démarche de PLUi. Il souligne par ailleurs que le bureau communautaire de VVA, comprenant les 23 maires, s'est prononcé à l'unanimité pour la fusion exprimant ainsi sa compréhension des atouts de la Montagne Bourbonnaise. Il a le sentiment que, face à une évolution inéluctable, se rapprocher de Vichy Val d'Allier reste sans doute la meilleure solution au regard de l'existence d'un réel bassin de vie et des complémentarités géographiques et environnementales existantes.

*(texte intégral de la délibération)*

**N°2015/ 89 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)  
DE L'ALLIER AVIS DE LA CCMB EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5210-1-1 DU CGCT.**

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), dans chaque département, il appartient au préfet d'adopter, avant le 31 mars 2016 et après concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale en vue de rationaliser la carte de l'intercommunalité.

En application de l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet de l'Allier a été adressé pour avis aux conseils municipaux et organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes concernés.

Saisie par courrier reçu le 16 octobre, la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise doit se prononcer dans un délai de deux mois ; en l'absence de délibération son avis est réputé favorable.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5210-1-1,

**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) notifié le 16 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de l'Allier aux communes et EPCI du département,

**Considérant**, qu'en application du III c de l'article L.5210-1-1 du CGCT la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise de par son caractère Montagne s'inscrit dans l'une des 4 hypothèses de dérogation au seuil minimal de 15 000 habitants fixé par la loi,

**Considérant** que ce projet de SDCI prévoit la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

**Considérant**, sur le fond, les intérêts réciproques des deux EPCI à envisager une fusion s'agissant du même bassin de vie,

**Propose** aux membres de l'assemblée, de prendre acte du projet de SDCI de Monsieur le Préfet de l'Allier et de se prononcer sur le projet de fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT et à la demande de 10 délégués représentant plus d'un tiers des membres présents, il est procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants :	33
- Nombre de bulletins Blancs :	4
- Nombre de POUR :	22
- Majorité de CONTRE :	7

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par **22 votes Pour, 7 votes Contre et 4 Blancs**,

- **Prend acte** de la carte proposée par Monsieur le Préfet de l'Allier dans le cadre de son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- **Se prononce Pour** la fusion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise avec la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00.